

ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 27 : Sécurité de l'aviation – Politique**Point 30 : Sécurité de l'aviation – Soutien à la mise en œuvre****FAIRE PROGRESSER LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION À L'ÉCHELLE MONDIALE
PAR DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX**

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les États-Unis ont bénéficié de l'élaboration de modèles de partenariats gouvernement-industrie sur la sécurité pour arriver à réduire le taux d'accidents mortels sur leur territoire. Ces modèles de partenariats se poursuivent en vue d'une nouvelle réduction des risques d'accidents mortels. Les États-Unis promeuvent et appuient des partenariats de sécurité incitant à une approche volontaire de l'identification et de l'atténuation des principaux risques pour la sécurité. En conséquence, les partenariats pour la sécurité de l'aviation mondiale se sont renforcés et ont suscité une meilleure collaboration entre les gouvernements et l'industrie pour permettre des approches coordonnées des analyses de sécurité, une meilleure compréhension des risques de sécurité critiques et une surveillance plus étroite des aspects sécuritaires. Les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) travaillent à réduire les risques d'accidents mortels dans certaines régions du monde, dans le cadre de travail sur la sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les RASG élaborent et mettent en œuvre des programmes de travail appuyant les cadres de performances régionaux établis sous l'égide du Plan de l'OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). Toutefois, certains aspects des comptes rendus de sécurité et de la protection des sources restent à harmoniser en vue d'assurer une solide collaboration et des échanges efficaces d'informations sur la sécurité. Constatant le succès de ces partenariats cruciaux pour la sécurité, les États-Unis appuient l'objectif du GASP de l'OACI de réduire continuellement les taux d'accidents mondiaux en s'appuyant sur les travaux des RASG et en amendement le GASP selon les besoins de développement susceptibles d'entraîner des améliorations en ce sens.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à travailler de concert avec les États sur les amendements au GASP dans la mesure où les développements peuvent susciter des changements, et devrait adopter les mesures recommandées par les États-Unis dans la note de travail « Protection des sources d'information de sécurité ».

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique de la sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Devraient être couvertes dans le budget prévu.

<i>Références :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de l'OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (2007) Initiative III (GSI-3) : Efficacité des comptes rendus d'erreurs et d'incidents ; • Groupe régional de sécurité de l'aviation – Continent américain, Projet GSI-3 : Proposition d'amendement à la législation aéronautique en vue de protéger la sécurité des sources d'information • Conférence de haut niveau de 2010 sur la sécurité, WP/85, Conclusions et recommandations • Code de conduite de l'OACI sur le partage des informations de sécurité • A38-WP/102 Protection de la sécurité des sources d'information
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 Les États-Unis cherchent sans relâche à minimiser les taux d'accidents et à améliorer la sécurité de l'aviation civile par une approche collaborative de la gestion de la sécurité entre le gouvernement, l'industrie et les autres organisations vouées à la sécurité.

1.2 Les systèmes de gestion de la sécurité sont aujourd'hui à maturité et leur mise en œuvre progresse, ce qui fournit les bases d'une analyse rigoureuse en vue d'identifier les dangers auxquels le système de l'aviation civile est confronté, en vue d'atténuer les risques associés et de faire un suivi des améliorations pour promouvoir un environnement plus sûr et plus efficient pour le transport aérien mondial. Ce type de capacité repose sur le maintien de partenariats pour la sécurité et la transmission d'informations critiques aux acteurs du domaine de l'aviation, une collaboration dans l'analyse de la sécurité et les meilleures pratiques, et la supervision de la performance de sécurité et de l'implantation des stratégies d'atténuation des risques.

2. DISCUSSION

Partenariats de sécurité en vue de réduire les taux d'accidents

2.1 Les partenariats de sécurité ont permis d'abaisser le taux d'accidents mortels aux États-Unis et la réduction des risques se poursuit dans le cadre d'une approche volontaire de l'analyse, des mesures d'atténuation et de leur mise en œuvre. Les partenariats de sécurité, tels que l'Équipe pour la sécurité de l'aviation commerciale (CAST) sont à l'origine de la réduction des taux d'accidents dans les opérations commerciales qui, aux États-Unis, ont diminué de plus de 80 % depuis 1997. Cette approche collaborative de la gestion de la sécurité continue d'aider la communauté aéronautique à effectuer des analyses de risque et à définir des stratégies de mise en œuvre de mesures de réduction des risques. La CAST a fait la promotion des critères de succès et des enseignements recueillis dans le monde et, aujourd'hui, la communauté aéronautique internationale bénéficie d'une meilleure collaboration, d'un meilleur partage d'informations et de meilleures pratiques. Au plan international, les efforts de sensibilisation de la CAST ont servi à guider et à appuyer les partenaires régionaux dans leurs efforts pour établir des partenariats de sécurité similaires. À partir du travail de la CAST, des groupes de sécurité ont pris conscience du rôle crucial de ces partenariats dans la réduction du taux d'accidents mondial.

2.2 Avec la multiplication des groupes régionaux de sécurité, la prise de conscience de l'importance de la collecte des données et avec l'adoption de capacités d'analyse, ces groupes continueront de prendre confiance dans l'identification des dangers et la mise en œuvre d'améliorations

destinées à atténuer les risques. Il est important que ces groupes régionaux continuent de développer leur capacité d'analyse des dangers et de surveillance des améliorations de l'efficacité du système de sécurité.

Partenariats de sécurité en vue de l'harmonisation et de la collaboration

2.3 Les priorités des États-Unis en matière de sécurité de l'aviation visent à renforcer le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour les politiques et la normalisation des systèmes de sécurité, l'analyse de la sécurité, la surveillance et la mise en œuvre de mesures de sécurité. La majorité des programmes de travail en la matière se fondent sur des efforts conjoints du gouvernement et de l'industrie en vue d'assurer la coordination essentielle des mesures d'amélioration de la sécurité.

2.4 Au cours de ces dernières années, l'évolution de la culture de la sécurité vers une gestion plus proactive a rehaussé le rôle des partenariats de sécurité en créant un besoin vital de collaboration entre tous les acteurs, en vue d'harmoniser les efforts sur des programmes, tels que les systèmes de gestion de la sécurité, la modernisation de navigation aérienne et les certifications de sécurité. Ces efforts resteront des éléments critiques des exigences de sécurité du système de l'aviation mondiale, particulièrement avec l'entrée des technologies modernes dans tous les domaines de l'aviation. Les experts des gouvernements et de l'industrie sont en mesure de partager les retours d'expérience et les meilleures pratiques, et de collaborer dans des domaines essentiels pour conduire des analyses de risque fondées sur la confiance et l'efficacité des partenariats de sécurité.

2.5 Les groupes régionaux de sécurité de l'aviation, comme le groupe Continent Américain et le groupe Asie-Pacifique, ont élaboré des initiatives d'amélioration de la sécurité pour faire baisser les taux d'accidents mortels à partir de la collecte et de l'analyse des données propres à leur région. Ce travail des groupes régionaux a permis d'harmoniser les efforts des États dans le cadre des objectifs du Plan de l'OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde. Les groupes régionaux ont également noué de solides relations avec les membres de la CAST et d'autres équipes vouées à la sécurité par de meilleurs échanges d'information à l'échelle de la communauté internationale. Les États-Unis encouragent de tels partenariats et collaborent avec l'OACI et les États membres des RASG en vue de promouvoir leur succès croissant.

Partenariats de sécurité pour l'analyse des risques, la surveillance et de la mise en œuvre de mesures

2.6 Le succès des partenariats de sécurité mondiaux suppose une compréhension commune du déroulement de l'analyse de la sécurité et de la nature du continuum de la sécurité. Les comptes rendus et la collecte des données essentielles pour la sécurité est un aspect fondamental. Sans données de sécurité, il n'est pas possible d'envisager des mesures d'amélioration. Il est donc essentiel que les États membres explorent toutes les opportunités d'échange d'informations sur la sécurité.

2.7 La protection des renseignements de sécurité reste une question importante de la communauté de l'aviation va devoir aborder. Les mesures de protection doivent être mises en place pour favoriser la collecte des données nécessaires à la gestion de la sécurité dans les domaines de la certification, des opérations, de l'analyse et des enquêtes, ainsi que pour les comptes rendus volontaires qui doivent se faire dans un environnement excluant toute utilisation inappropriée. Le travail dans ce domaine est en cours sous les auspices de l'OACI et les États-Unis continueront d'appuyer ces efforts et d'encourager les États à explorer des moyens d'incorporer ces protections dans leur structure législative.

3. CONCLUSION

3.1 Les États-Unis appuient les principes fondamentaux de l'objectif du GASP 2013 de l'OACI, qui prévoit de continuer à réduire les taux d'accidents mondiaux en s'appuyant sur les travaux des RASG ; l'Assemblée est encouragée à poursuivre sa collaboration avec les États sur d'éventuels amendements au GASP, dans la mesure où de nouveaux développements le justifieront.

3.2 Alors que les discussions et les études progressent dans le domaine de la protection des sources de données de sécurité, les États-Unis appuient les efforts de l'OACI et invitent l'Assemblée à adopter les mesures exposées dans la note de travail intitulée « Protection des sources d'information de sécurité ».

— FIN —